



COLLECTE AMIANTE PROLONGATION !

Rendez-vous à la déchetterie
de Bray-St-Aignan
avant le 8 juillet 2025 avant midi.

Tous les 1^{ers} et 3^{èmes} mardis matins du mois

PROCÉDURE

- Votre dépôt sera contrôlé et validé par un agent de déchetterie.
- Un bon de dépôt vous sera remis.
- Dépôt maximal de 2m de longueur et 200kg par personne.
Un dépôt supérieur sera refusé.

LA FIN DE LA COLLECTE ?

A compter du 1^{er} 2025, l'ISDND n'a plus l'autorisation préfectorale pour stocker ces déchets.